



Services Population  
67 boulevard Pécout  
Tel : 04 90 07 78 35  
Mail : [accueil.population@mairie-pertuis.fr](mailto:accueil.population@mairie-pertuis.fr)

## DOSSIER DE MARIAGE

**Vous avez rendez vous avec le service état civil**

**Le ..... (jour) .....(mois) .....(heure)**

Les mariages pouvant être célébrés dans la commune sont ceux dont un des futurs époux est domicilié ou réside sur la commune.

Le présent dossier de mariage est à remettre au service Etat Civil, après avoir pris un rendez vous, avec toutes les pièces justificatives réclamées.

Le dossier doit être déposé dans son intégralité par les deux futurs époux.

La date et l'heure de la célébration du mariage ne seront fixées qu'à l'issue du dépôt du dossier et après la signature du projet de mariage.

Il vous est recommandé de ne pas vous engager sur le jour et l'heure de la célébration de votre mariage sans avoir arrêté ces informations avec nos services.

Le dossier de mariage doit être déposé auprès de nos services au moins :

- 15 jours avant la célébration lorsque les futurs époux sont domiciliés à Pertuis
- 25 jours si l'un des époux est domicilié dans une autre commune
- 2 mois ½ si l'un des époux est de nationalité étrangère ou à son domicile à l'étranger

## Documents à fournir :

- La fiche de renseignements ci-après
- Une copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des futurs époux (de moins de 3 mois)  
Pour les personnes de nationalité étrangère ce document doit être traduit en français par un traducteur agréé et daté de moins de 6 mois.
- Un certificat de célibat pour les personnes de nationalité étrangère traduit en français par un traducteur agréé et daté de moins de 6 mois
- Un certificat de coutume pour les personnes de nationalité étrangère traduit en français par un traducteur agréé et daté de moins de 6 mois
- 1 justificatif de domicile daté de moins de 3 mois du futur époux et de la future épouse (facture de téléphone fixe, d'électricité ou de gaz, assurance habitation, avis d'imposition ou de non-imposition, avis de taxe d'habitation, bail locatif ou quittance de loyer de bailleurs sociaux ou d'agences immobilières .....
- Une pièce d'identité du futur époux et de la future épouse ainsi que la photocopie recto-verso
- Une attestation du contrat de mariage (s'il y a lieu)
- La liste des témoins (2 minimum - 4 maximum) avec la photocopie de leur pièces d'identité et la photocopie d'un justificatif de domicile si ce dernier est différent de celui indiqué sur la pièce d'identité
- Les copies intégrales des actes de naissances des enfants (de moins de 3 mois)
- Livret de famille
- Pour les mineurs : acte authentique du consentement des père et mère à défaut aïeuls et aïeules ou encore du conseil de famille. *Nota : l'autorisation du Procureur de la république est obligatoire*
- Pour les majeurs sous protection : la justification de l'information de la personne chargée de la mesure de protection

Nota :

- Il appartient aux futurs époux de nous communiquer un nouvel acte de naissance si une nouvelle mention est inscrite d'ici la date du mariage
- Les personnes de nationalité étrangère doivent faire procéder à la publication des bans auprès de l'autorité compétente de leurs pays sous réserve que la loi étrangère reconnaisse cette formalité préalable au mariage

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS MARIAGE

### 1) INFORMATIONS GENERALES SUR L'EPOUX

NOM.....Prénoms.....(1)

Date de naissance :..... Lieu.....

Nationalité ..... Profession.....

Célibataire - Veuf depuis le .....Divorcé depuis .....(2)

Domicilié à.....

.....

Résidant à .....

.....

Adresse mail :.....

Téléphone ..... Portable.....

Fils de .....Prénoms.....(1).

Profession..... Domicilié à .....

.....

Et de ..... (3) Prénoms.....(1)

Profession..... Domiciliée à .....

.....

### 2) INFORMATIONS GENERALES SUR L'EPOUSE

NOM.....Prénoms.....(1)

Date de naissance :..... Lieu.....

Nationalité ..... Profession.....

Célibataire - Veuf depuis le .....Divorcé depuis .....(2)

Domicilié à.....

.....

Résidant à .....

.....

Adresse mail :.....

Téléphone ..... Portable.....

Fils de .....Prénoms.....(1)

Profession..... Domicilié à .....

.....

Et de ..... (3) Prénoms.....(1)

Profession..... Domiciliée à .....

.....

### 3) INFORMATIONS GENERALES SUR LE COUPLE

Futur domicile conjugal : .....



**4) INFORMATIONS SUR LE CONTRAT DE MARIAGE**

OUI                       NON

Par Maître .....Adresse .....  
..... le .....

**5) INFORMATIONS GENERALES SUR LE OU LA FUTUR(E) EPOUX(SE) DE NATIONALITE ETRANGERE**

Si l'un des futurs époux ou les deux ne comprend(nent) pas la langue française, il est indispensable que les futurs mariés soient accompagnés le jour du dépôt du dossier et de la cérémonie par un interprète agréé auprès des Tribunaux de la Cour d'Appel.

Les futurs époux devront fournir ou faire transmettre le nom, le prénom et le domicile de l'interprète ainsi que la photocopie de sa carte professionnelle ou la lettre d'accréditation et d'une pièce d'identité.

**6) INFORMATIONS GENERALES SUR LES TEMOINS DE NATIONALITE ETRANGERE**

Le témoin étranger doit avoir une connaissance suffisante de la langue française notamment dans sa compréhension que doit vérifier l'officier d'état civil. Conformément à la législation en vigueur, un interprète agréé ne peut pas assister un témoin.

**7) PUBLICATION DANS LA PRESSE LOCALE**

Désirez-vous que votre union fasse l'objet d'une photo et d'un article dans la presse locale.

OUI                       NON

**8) REMISE DES ALLIANCES**

Désirez-vous que la remise des alliances se fasse à l'issue de la proclamation de votre union.

OUI                       NON

Date :

Signature du futur époux (se)

Signature du futur époux (se)

(1) mentionner tous les prénoms    (2) rayer la mention inutile    (3) nom de jeune fille

## LISTE DES TEMOINS

### 1<sup>er</sup> TEMOIN

Nom.....Prénoms.....  
Né(e) le.....Lieu de naissance.....  
Domicile.....  
.....  
Profession.....

### 2<sup>ème</sup> TEMOIN

Nom.....Prénoms.....  
Né(e) le.....Lieu de naissance.....  
Domicile.....  
.....  
Profession.....

### 3<sup>ème</sup> TEMOIN

Nom.....Prénoms.....  
Né(e) le.....Lieu de naissance.....  
Domicile.....  
.....  
Profession.....

### 4<sup>ème</sup> TEMOIN

Nom.....Prénoms.....  
Né(e) le.....Lieu de naissance.....  
Domicile.....  
.....  
Profession.....

Nota : Les témoins sans distinction de sexe ou de nationalité, doivent être âgés de 18 ans révolus au moins. Le mari et son épouse peuvent être témoins ensemble.

**CERTIFICAT DE CELIBATAIRE DU FUTUR EPOUX (SE)**  
**DECLARATION SUR L'HONNEUR**  
(Décret n°74/450 du 15 mai 1974)

Je soussigné(e) (nom et prénom).....  
Né(e) le .....à.....

DECLARE SUR L'HONNEUR

Avoir mon Domicile à .....  
.....  
Depuis .....  
Avoir ma résidence à.....  
.....  
Depuis.....  
Exercer la profession de.....

Reprendre l'une des deux phrases suivantes : « atteste sous serment ne pas être marié »  
OU « atteste sous serment ne pas être remarié depuis le..... « (date de  
la dissolution du mariage précédent)

.....  
.....  
.....

Fait à Pertuis le

Signature

---

**CERTIFICAT DE CELIBATAIRE DU FUTUR EPOUX (SE)**  
**DECLARATION SUR L'HONNEUR**  
(Décret n°74/450 du 15 mai 1974)

Je soussigné(e) (nom et prénom).....  
Né(e) le .....à.....

DECLARE SUR L'HONNEUR

Avoir mon Domicile à .....  
.....  
Depuis .....  
Avoir ma résidence à.....  
.....  
Depuis.....  
Exercer la profession de.....

Reprendre l'une des deux phrases suivantes : « atteste sous serment ne pas être mariée »  
OU « atteste sous serment ne pas être remariée depuis le..... « (date de  
la dissolution du mariage précédent)

.....  
.....  
.....

Fait à Pertuis le

Signature